

Extrait du registre des décisions

Bureau du 13 février 2025

n° 004-25

Objet : *RS - Attribution de l'accord-cadre relatif à la fourniture de produits réactifs pour le traitement des eaux usées*

- date de convocation le 07 février 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi treize février dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 31

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Vincent Miguet

Arith

Cécile Trahand

Barberaz

Barby

Christophe Pierretton

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

Josette Rémy

Chambéry

Marie Bénévise - Pierre Brun - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Corinne Charles - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Hélène Jacquemin

La Ravoire

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Valentin Hachet

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Marcel Ferrari

Sainte-Reine

Philippe Ferrari

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Arthur Boix-Neveu à Isabelle Dunod - de Florence Bourgeois à Thierry Repentin - de Alain Caraco à Jean-Benoît Cerino - de Pierre Duperier à Cécile Trahand - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier - de Jean-Maurice Venturini à Jean-Marc Léoutre

- conseillers excusés : 14

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Sandra Ferrari - Jean-Pierre Fressoz - Philippe Gamen - Max Joly - Luc Meunier - Pascal Mithieux - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 13 février 2025

délibération n° 004-25

objet **RS - Attribution de l'accord-cadre relatif à la fourniture de produits réactifs pour le traitement des eaux usées**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, indique qu'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert a été lancée le 27 novembre 2024, relative à la fourniture de produits réactifs pour le traitement des eaux usées.

Les prestations font l'objet d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande avec maximum, d'une durée d'un an à compter de sa notification et renouvelable trois fois. Il est composé de cinq lots :

- lot 1 : coagulants filière eau, UDEP,
- lot 2 : floculants filière eau, UDEP,
- lot 3 : polymères filière boues, tambours et presse à vis,
- lot 4 : polymères filière boues, centrifugeuse,
- lot 5 : acides et bases pour les désodorisations.

Les offres reçues ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de la consultation :

- prix : 40 %,
- valeur technique : 50 %,
- performances en matière de protection de l'environnement : 5 %,
- délai de livraison : 5 %.

La commission d'appel d'offres a attribué les accords-cadres comme suit :

Lot	Offres retenues	Montant maximal annuel HT
1	Kuhlmann France	400 000 €
2	SNF	40 000 €
3	SNF	45 000 €
4	SNF	90 000 €
5	Produits chimiques Platret	50 000 €

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT,

Vu le code de la commande publique,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 23 janvier 2025,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'attribution des accords-cadres relatifs à la fourniture de réactifs pour le traitement des eaux usées comme proposé ci-dessus,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer l'accord-cadre et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **004-25**

Objet de l'acte :	RS - Attribution de l'accord-cadre relatif à la fourniture de produits réactifs pour le traitement des eaux usées
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 2 - Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)
Date de l'acte :	13 février 2025
Annexe(s) :	CCTP

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250213-lmc1H33063H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H33063H1

Date de transmission en Préfecture :	17 février 2025
Date de réception en Préfecture :	17 février 2025
Date de publication sur le site internet:	lundi 17 février 2025